

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juin 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 3679)

Retiré

AMENDEMENT

N ° 469

présenté par
M. Lesterlin

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 15, insérer l'article suivant:

Les articles L. 114-2 à L. 114-13 du code du service national sont abrogés.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer la journée défense et citoyenneté. Alors qu'elle représente un coût pour le budget de l'Etat avoisinant les deux cent millions d'euros annuels, son efficacité et son intérêt en l'état sont proches de zéro. La réallocation de l'argent public récupéré par la suppression de la JDC pourrait ainsi se faire en direction d'une amélioration du parcours citoyen à l'école en proposant aux jeunes écoliers, collégiens et lycéens des temps de formation plus approfondis.